

SOMMAIRE

- I. Les comptes 2013 de l'Etat / Focus sur les comptes des ministères de l'Education nationale et de l'Enseignement supérieur et de la recherche.
- II. Le regard du CBCM sur la qualité comptable.
- III. La qualité de la dépense.

SOMMAIRE

- I. Les comptes 2013 de l'Etat / Focus sur les comptes des ministères de l'Education nationale et de l'Enseignement supérieur et de la recherche.
- II. Le regard du CBCM sur la qualité comptable.
- III. La qualité de la dépense.

I. Les comptes des ministères de l'Éducation nationale et de l'Enseignement supérieur et de la recherche

Contexte : Les comptes de l'État : Les 6 chiffres clés de l'exercice 2013

969 milliards € Total des actifs de l'État	1 481 milliards € Dette financière de l'État	22 506 € Dette financière par habitant
- 60 milliards € Le résultat patrimonial de l'exercice	- 75 milliards € (hors FMI) Le résultat budgétaire de l'exercice	5 Le nombre de réserves formulées par le certificateur

En amélioration de 35 Md€ (- 95 Md€ en 2012 retraité) sous l'effet notamment :

- de la réduction des charges nettes de l'État (- 23,5 Md€, - 6%),
- et de la hausse des produits régaliens nets (+ 11,5 Md€, + 4%).

I. Les comptes des ministères de l'Éducation nationale et de l'Enseignement supérieur et de la recherche

Les chiffres clés 2013

<p>MEN : 955 434 ETPT 954 680 ETPT en 2012 (après intégration des 1 507 ETPT de la LFR n° 2)</p> <p>MESR : 11 253 ETPT 13 143 ETPT en 2012 (après prise en compte du transfert de 4 155 ETPT vers les établissements RCE)</p> <p>Plafonds d'emplois</p>	<p>4 298,4 M€</p> <p>MEN : 1 853,7 M€ MESR : 2 444,7 M€</p> <p>Principaux actifs (montants nets)</p>	<p>2 887,6 M€</p> <p>MEN : 1 874,8 M€ MESR : 1 012,8 M€</p> <p>Provisions pour risques et charges</p>
<p>2 027,7 M€</p> <p>MEN : 150,1 M€ MESR : 1 877,6 M€</p> <p>Actifs incorporels et financiers (montants nets)</p>	<p>2 270,8 M€</p> <p>MEN : 1 703,6 M€ MESR : 567,2 M€</p> <p>Actifs corporels (montants nets)</p>	<p>7 939,3 M€</p> <p>MEN : 1 719,5 M€ MESR : 6 219,8 M€</p> <p>Engagements hors bilan</p>

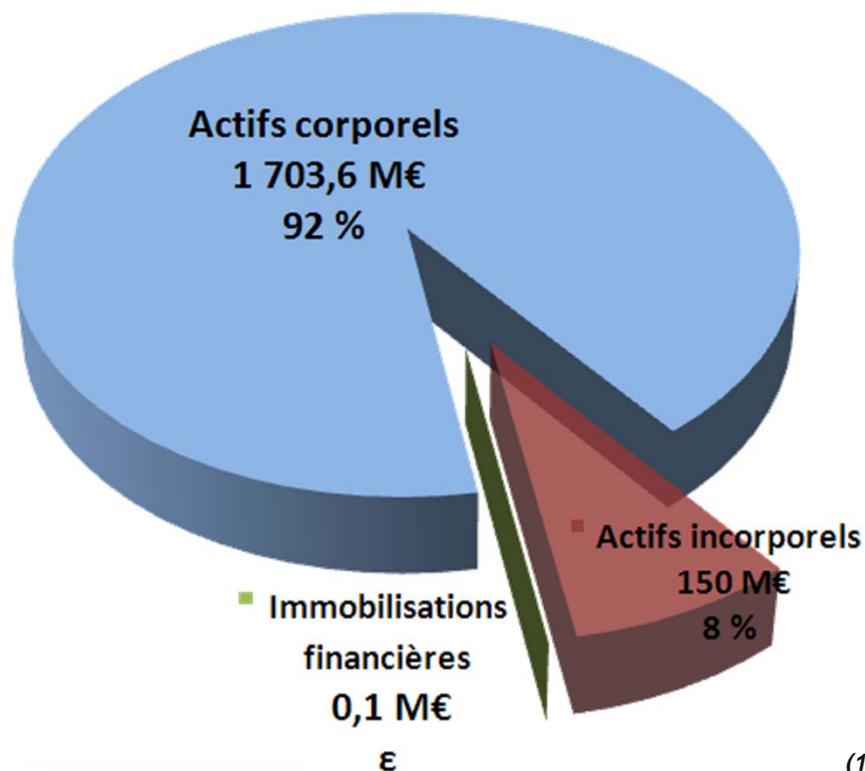
I. Les comptes des ministères de l'Éducation nationale et de l'Enseignement supérieur et de la recherche

Les principaux actifs en 2013

Ministère de l'Éducation nationale

Actifs nets du MEN en 2013

1 853,7 M€



- Les actifs du MEN s'élèvent à 1,85 milliards d'€ et constituent **une part très marginale du total des actifs de l'Etat (0,2 % de l'actif net immobilisé)**. Ils sont constitués :
 - d'actifs corporels pour 1,7 Md€ dont 1,6 Md€ au titre du parc immobilier (terrains et constructions) ;
 - d'actifs incorporels pour 0,15 Md€ (logiciels...).
- Hors immobilisations corporelles spécifiques (infrastructures routières, matériel militaire et immobilisations mises en concession ou assimilées), la part du MEN passe à **1,8 %**.
- Ces pourcentages n'intègrent pas le patrimoine des établissements, propriété des CT.
- A noter : le faible poids des actifs du MEN dans le total des actifs de l'Etat, comparativement au poids des dépenses de personnel versées par ce ministère : **45,3 %** ⁽¹⁾.

(1) : Source : *Compte général de l'Etat 2013 – page 132 : poids des rémunérations de personnel (hors charges) des programmes 139, 140 et 141 sur le total des rémunérations du personnel de l'Etat hors charges.*

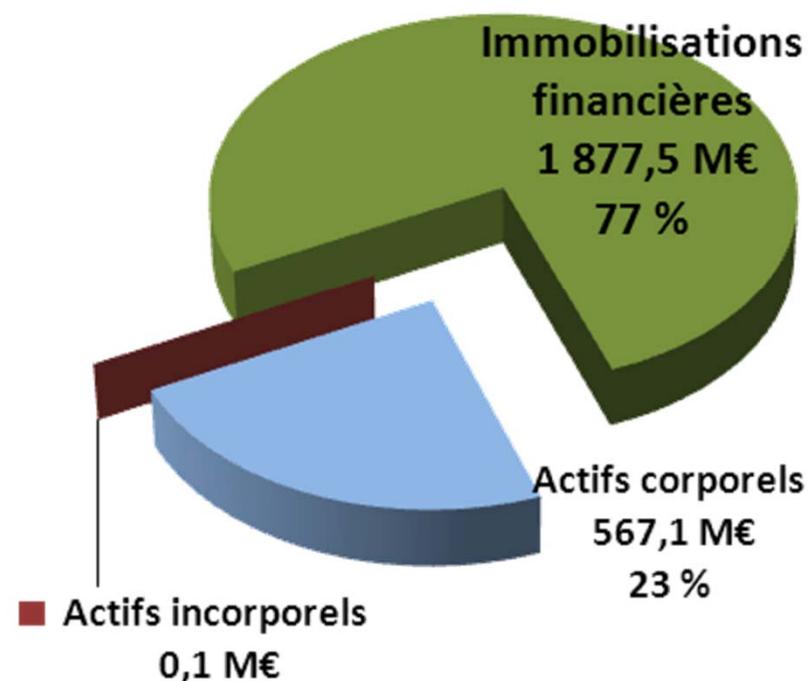
I. Les comptes des ministères de l'Éducation nationale et de l'Enseignement supérieur et de la recherche

Les principaux actifs en 2013

Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la recherche

- Les actifs du MESR s'élèvent à 2,44 Md€ et constituent également une **part très marginale du total des actifs de l'Etat (0,3 % de l'actif net immobilisé)**. Ils sont constitués :
 - d'actifs corporels pour 0,57 Md€ dont 0,08 Md€ au titre du parc immobilier (terrains et constructions) ;
 - d'immobilisations financières pour 1,88 Md€ (dotations en fonds propres de l'Etat aux opérateurs) dont plus de 90 % imputées sur le P. 150.
- Hors immobilisations corporelles spécifiques, la part du MESR passe à **0,6 %**.
- Ces % n'intègrent pas le patrimoine des universités, inscrit, en général, à leur bilan.
- Pour mémoire :
 - La mise en œuvre de la loi RCE de 2007 s'accompagne d'un transfert de crédits de masse salariale (T2) vers des crédits de fonctionnement (SCSP – T3) du programme 150. La loi RCE prévoit également le transfert de la pleine propriété des biens appartenant à l'Etat, aux universités qui en font la demande. A ce jour, seuls 3 établissements ont fait une telle demande.

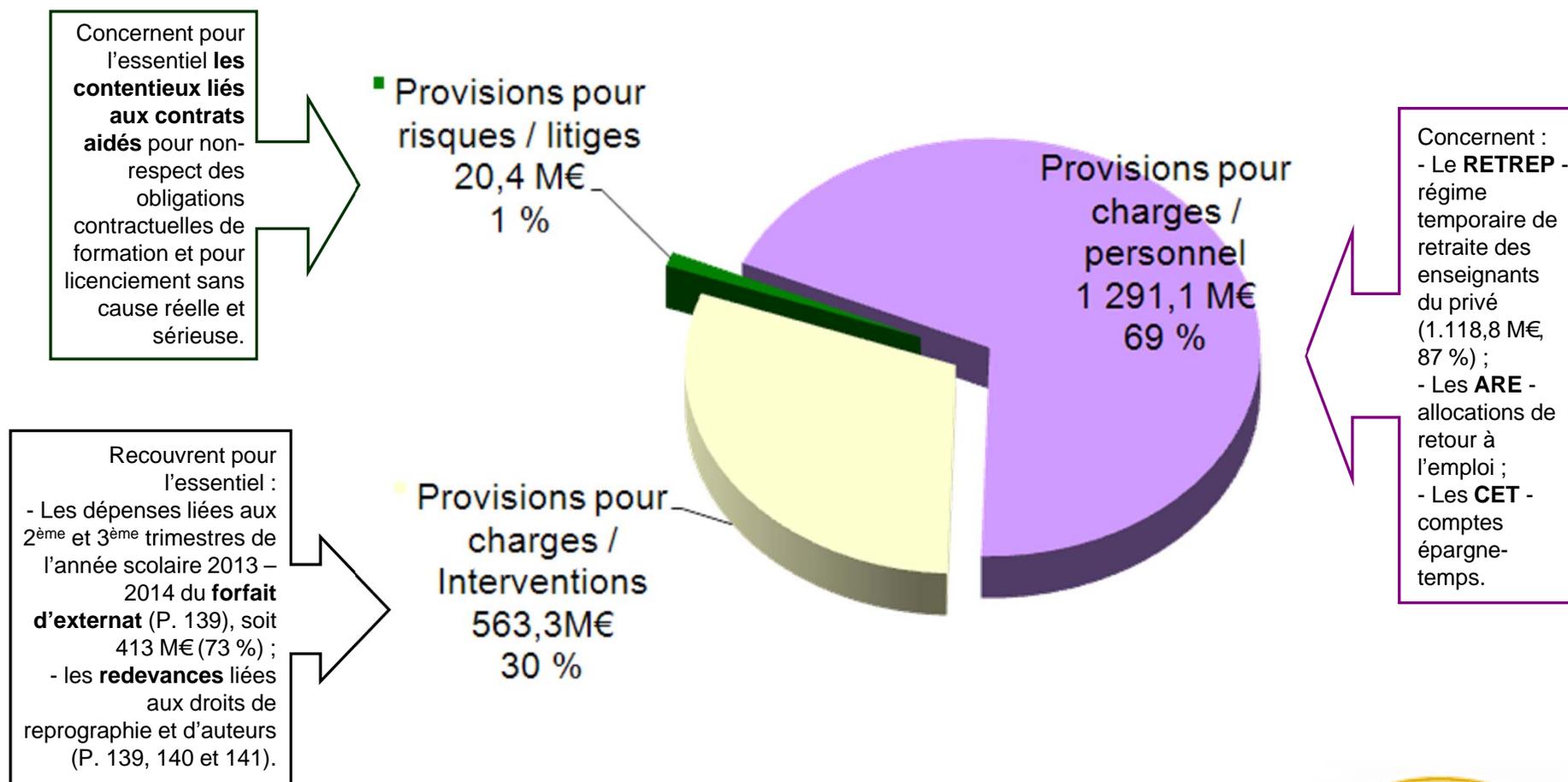
Actifs nets du MESR en 2013
(2 444,7 M€)



I. Les comptes des ministères de l'Éducation nationale et de l'Enseignement supérieur et de la recherche

Le passif : les PPR et les PPC représentent au total 2,9 Md€ en 2013.

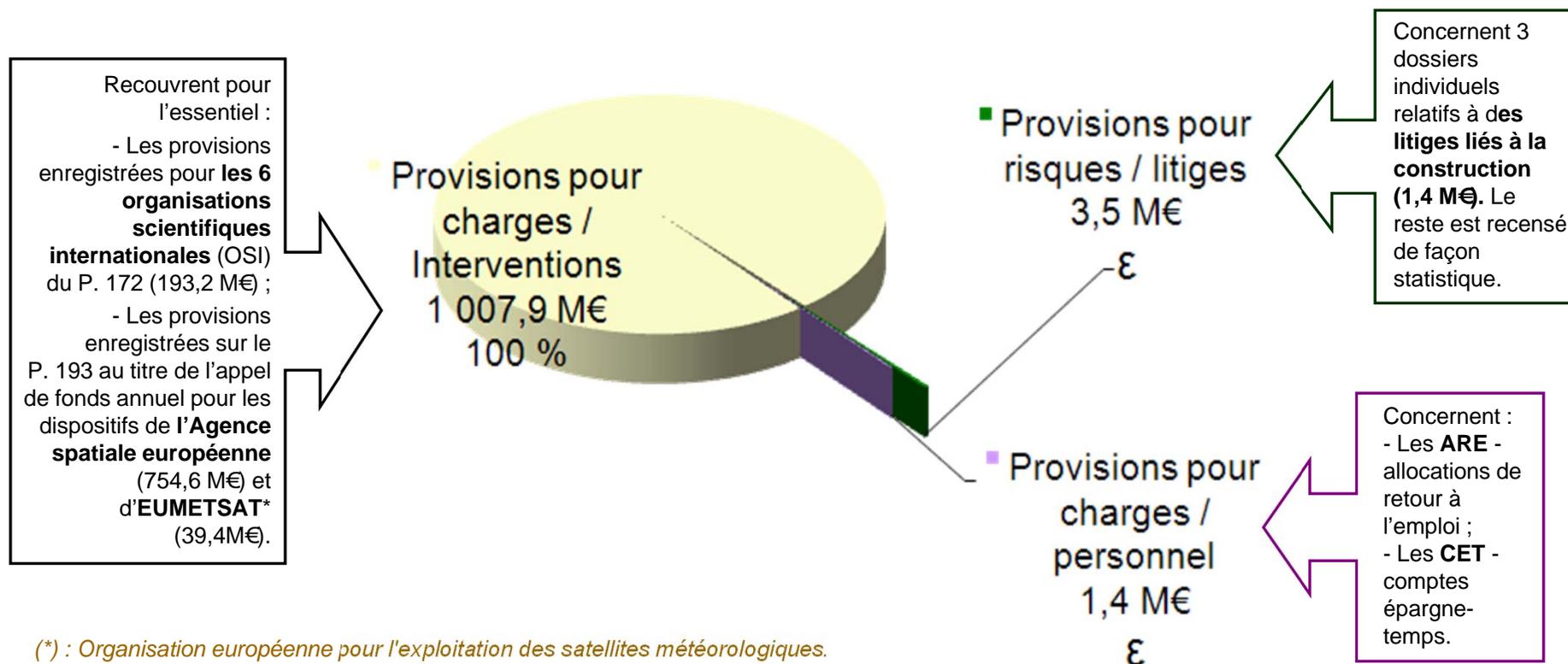
Décomposition des PPRC 2013 du MEN 1 874,8 M€, soit 1,5 % des PPRC de l'Etat



I. Les comptes des ministères de l'Éducation nationale et de l'Enseignement supérieur et de la recherche

Le passif : les PPR et les PPC représentent au total 2,9 Md€ en 2013.

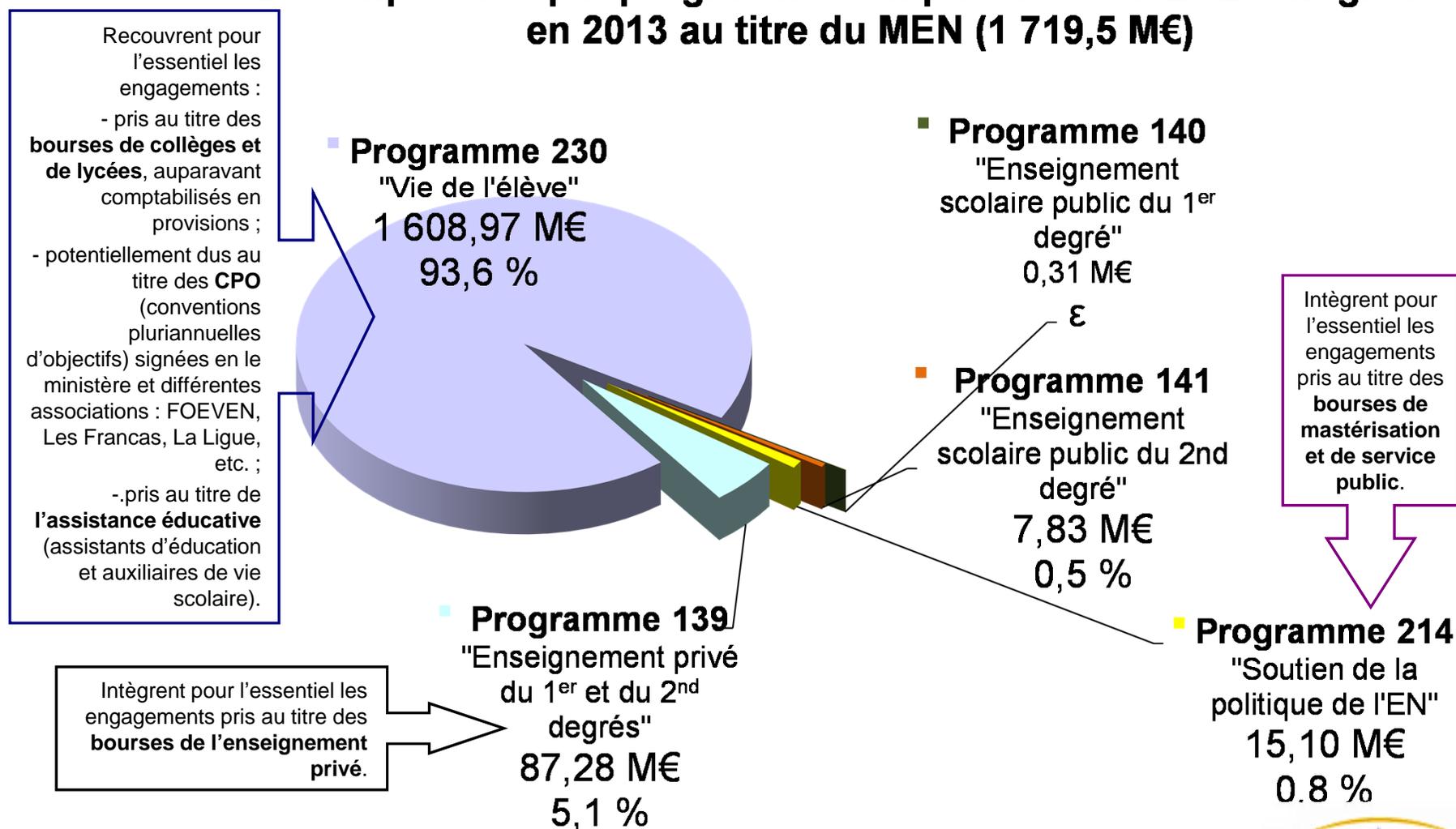
Décomposition des PPRC 2013 du MESR 1 012,8 M€, soit 0,8 % des PPRC de l'Etat



I. Les comptes des ministères de l'Éducation nationale et de l'Enseignement supérieur et de la recherche

Les engagements hors bilan (EHB) représentent au total plus de 7,9 Md€ en 2013.

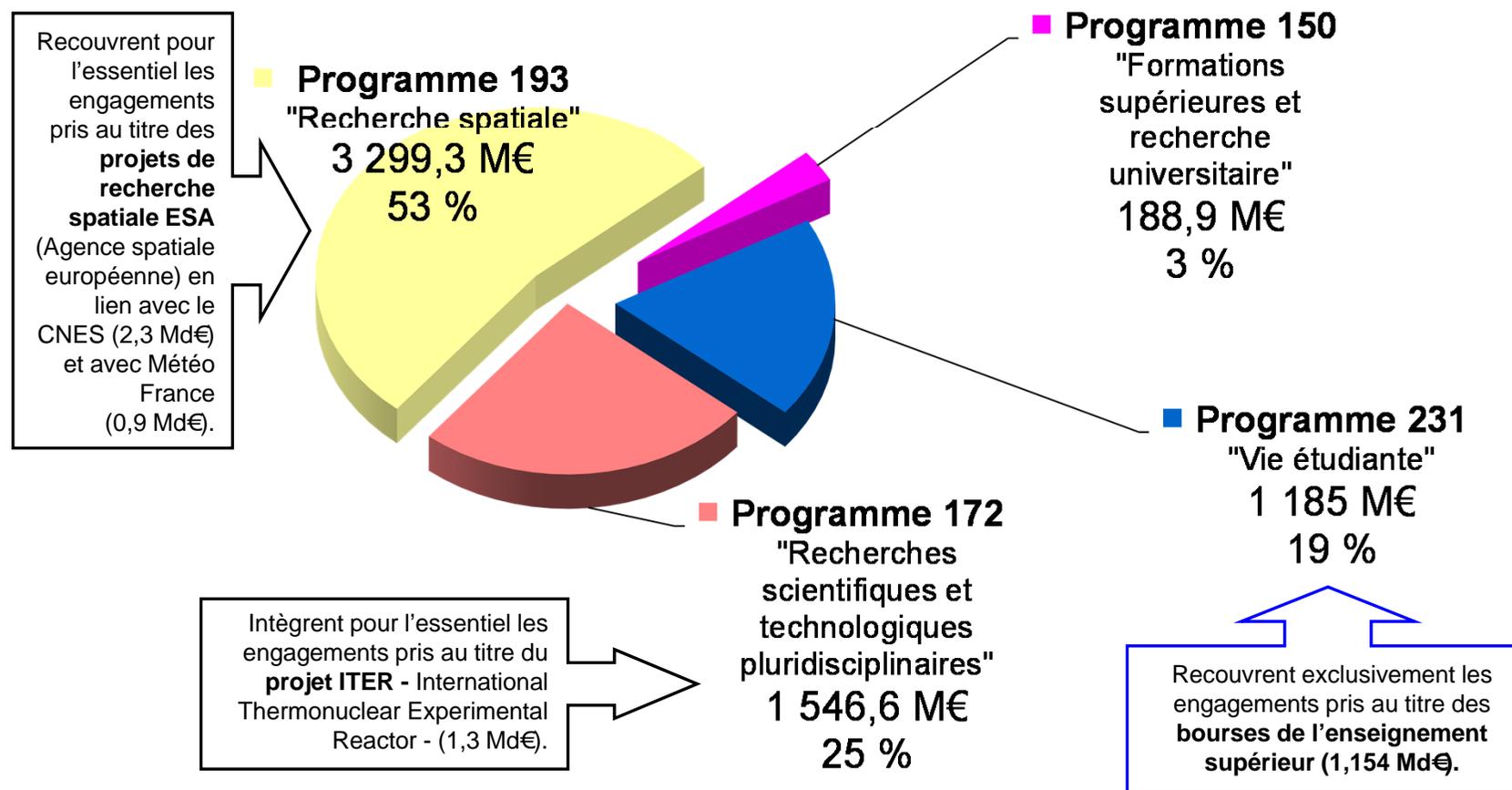
Décomposition par programme d'imputation des EHB enregistrés en 2013 au titre du MEN (1 719,5 M€)



I. Les comptes des ministères de l'Éducation nationale et de l'Enseignement supérieur et de la recherche

Les engagements hors bilan (EHB) représentent au total plus de 7,9 Md€ en 2013.

Décomposition par programme d'imputation des EHB enregistrés en 2013 au titre du MESR (6 219,8 M€)



SOMMAIRE

- I. Les comptes 2012 de l'Etat : Focus sur les comptes des ministères de l'Education nationale et de l'Enseignement supérieur et de la recherche et quelques mots sur la certification.
- II. Le regard du CBCM sur la qualité comptable.
- III. La qualité de la dépense.

II. Le regard du CBCM sur la qualité comptable

A. Les constats et les appréciations du rapport annuel

Le rapport annuel 2013 fait ressortir les points suivants :

- **En matière de pilotage du CIC :**
 - Une stabilisation de l'organisation des structures de gouvernance du CIC : Comité commun de contrôle interne pour la maîtrise des risques (CCIMR), COPIL CIC – CIB ; Comité ministériel d'audit interne (CMAI) qui s'est réuni pour la 1^{ère} fois le 30 septembre dernier ; Comité technique de coordination et de suivi de la mise en œuvre du PAM. Cette organisation a été synthétisée dans un référentiel organisationnel.
 - La continuité dans la mise en œuvre des actions prévues dans le PAM 2012 – 2014 et un effort de consolidation du socle mis en place.

Tous ces efforts de clarification et de redynamisation de la démarche ont été largement soulignés par le certificateur dans la NEC de 2012 et confirmés en 2013. Néanmoins, l'articulation et le rôle des différentes instances de gouvernance mériteraient d'être approfondis.

S'agissant du Comité technique de coordination et de suivi de la mise en œuvre du PAM, un certain essoufflement a été constaté : baisse de la fréquence des réunions et du taux de participation des référents CIC.

II. Le regard du CBCM sur la qualité comptable

A. Les constats et les appréciations du rapport annuel

- **Sur le plan opérationnel :**

- Une assez grande hétérogénéité entre les académies s'agissant de l'implication de la hiérarchie et du nombre d'ETP affectés au CIC.
- La poursuite du partenariat avec la DGFIP en ce qui concerne l'appui des cellules de qualité comptable (CQC). *A noter que l'offre de services de la DGFIP évolue en 2014 (cf. point suivant).*

Toutes actions confondues, le taux d'appui des CQC aux académies est en baisse en 2013 (9 %) par rapport à 2012 (24 %) (1).

(1) : Globalement tous ministères confondus sur la campagne 2013 :

Le nombre de CQC sollicitées pour un appui est en augmentation (77 en 2013 contre 61 en 2012, avec un appui prépondérant de niveau C « cartographie des risques / plan d'actions » et un développement des appuis de niveau M « Accompagnement méthodologique / expertise technique », même si, par ministère ou service, la tendance est plutôt à la diminution du taux effectif d'appui.

- Un ralentissement du rythme de rénovation et de diffusion des référentiels CIC pour permettre une meilleure appropriation de ceux déjà en production.

S'agissant du référentiel transverse Chorus, les efforts de suivi devront s'accompagner d'une révision des habilitations au regard des rôles Chorus attribués et des fonctions exercées et recensées dans les organigrammes fonctionnels (OF).

II. Le regard du CBCM sur la qualité comptable

A. Les constats et les appréciations du rapport annuel

- **Sur le plan opérationnel (suite) :**

- La maturité des dispositifs reste à évaluer.

Une approche plus qualitative du niveau effectif de déploiement du CIC adossée à une évaluation via l'usage des EMR sur la chaîne complète d'un sous processus, permettrait au ministère de mesurer l'effectivité et l'efficacité des procédures mises en place.

Le CBCM encourage le ministère à orienter davantage ses actions dans le sens de la recherche d'indicateurs d'effectivité et d'efficacité du CIC déployé.

- **S'agissant des opérations d'inventaire et de clôture :**

- Logiciels produits en interne (LPI), il a été constaté une absence de remontée des données lors des travaux de préparation de la clôture (clôture infra-annuelle des comptes au 31/07) et une fiabilité insuffisante de certaines données transmises par les académies en bilan de clôture.

II. Le regard du CBCM sur la qualité comptable

A. Les constats et les appréciations du rapport annuel

- **S'agissant des opérations d'inventaire et de clôture (suite) :**
 - Inventaire des biens : absence d'inventaire réel (matériels, logiciels et immobilisations incorporelles) à confronter à l'inventaire comptable et servant à fiabiliser celui-ci.
 - Rattachement des charges et produits à l'exercice : le pourcentage des charges à payer automatiques sur le total des charges à payer, reste très faible : 1 % pour le MEN et 18 % pour le MESR (1).

La qualité du recensement des charges à payer automatiques est étroitement liée à celle des enregistrements des services faits (SF) dans Chorus.

Les travaux de nettoyage des flux doivent être repris et approfondis pour la prochaine clôture 2014.

(1) : S'agissant des seules **CAP de fonctionnement** pour la commande publique (année 2013 / AC + SD) :

- MEN : CAP = 610,3 M€ dont 25,2 M€ de CAP « fonctionnement » et 4,7 M€ de CAP automatiques « fonctionnement », **soit 19 %** ;
- MESR : CAP = 960,1 M€ dont 55,6 M€ de CAP « fonctionnement » et 23 M€ de CAP auto. « fonctionnement », **soit 41 %**.

II. Le regard du CBCM sur la qualité comptable

B. La nouvelle offre de services de la DGFIP

Les comptables publics sont chargés de s'assurer de la qualité du CIC en vue de garantir la qualité des comptes de l'Etat.

Dans ces conditions, le directeur du pôle gestion publique des directions régionales et départementales des finances publiques, assisté de la cellule qualité comptable, est désormais chargé de piloter l'offre de services auprès des ministères et de leurs établissements publics.

L'objectif est de signaler les points de fragilité identifiés par les services du pôle gestion publique et de les analyser sur le fond, afin d'en tirer les conséquences sur le plan de la qualité du CIC des services ministériels.

II. Le regard du CBCM sur la qualité comptable

B. La nouvelle offre de services de la DGFIP

Concrètement :

- **L'appui méthodologique « classique » est maintenu si le ministère le juge utile.**
- **L'accompagnement s'appuie sur les synthèses des contrôles et de leurs résultats dans l'objectif de tirer effectivement parti des constats en les formulant dans le plan d'actions de l'ordonnateur.**
- **Le DRFiP / DDFiP fournit à l'ordonnateur :**
 - des restitutions afférentes au contrôle hiérarchisé de la dépense (niveau central et déconcentré) ;
 - des restitutions portant sur les opérations d'inventaire (niveau central).
- **Le but est que les contrôles réalisés par les comptables publics (article 19, 20 et 77 du décret GBCP) soient effectivement mis à profit des ministères pour :**
 - traiter les anomalies comptables ;
 - améliorer les procédures des ordonnateurs, compte tenu des points de fragilité détectés lors des contrôles.

II. Le regard du CBCM sur la qualité comptable

B. La nouvelle offre de services de la DGFIP

Trois strates successives :

- 1. Basiquement, des restitutions sur les contrôles du comptable pour l'ensemble des processus (immobilisations, charges, produits, engagements et provisions), suite aux contrôles du comptable :**
 - Contrôle hiérarchisé de la dépense (CHD) ; Contrôle allégé en partenariat ; Contrôle sur les recettes non fiscales (Gestion des indus - Fiabilisation de la chaîne de la recette) ; Fichiers retour des dépenses sans ordonnancement de paye ; Opérations de clôture et d'inventaire ; etc.
- 2. Systématiquement, élaboration par le directeur du pôle gestion publique (assisté de la CQC) d'une synthèse des anomalies détectées par les comptables, portant sur l'ensemble des processus, notifiée aux ordonnateurs que le ministère ait ou non accepté l'offre d'appui.**
 - La synthèse des anomalies détectées, élaborée par le comptable, vise à enrichir les supports de pilotage de la démarche de renforcement du contrôle interne comptable :
 - La cartographie des risques ministérielle et, le cas échéant, la cartographie des risques déconcentrée ;
 - Le plan d'action ministériel et déconcentré.
- 3. Éventuellement, réunion de valorisation de la synthèse à la demande du service ministériel.**

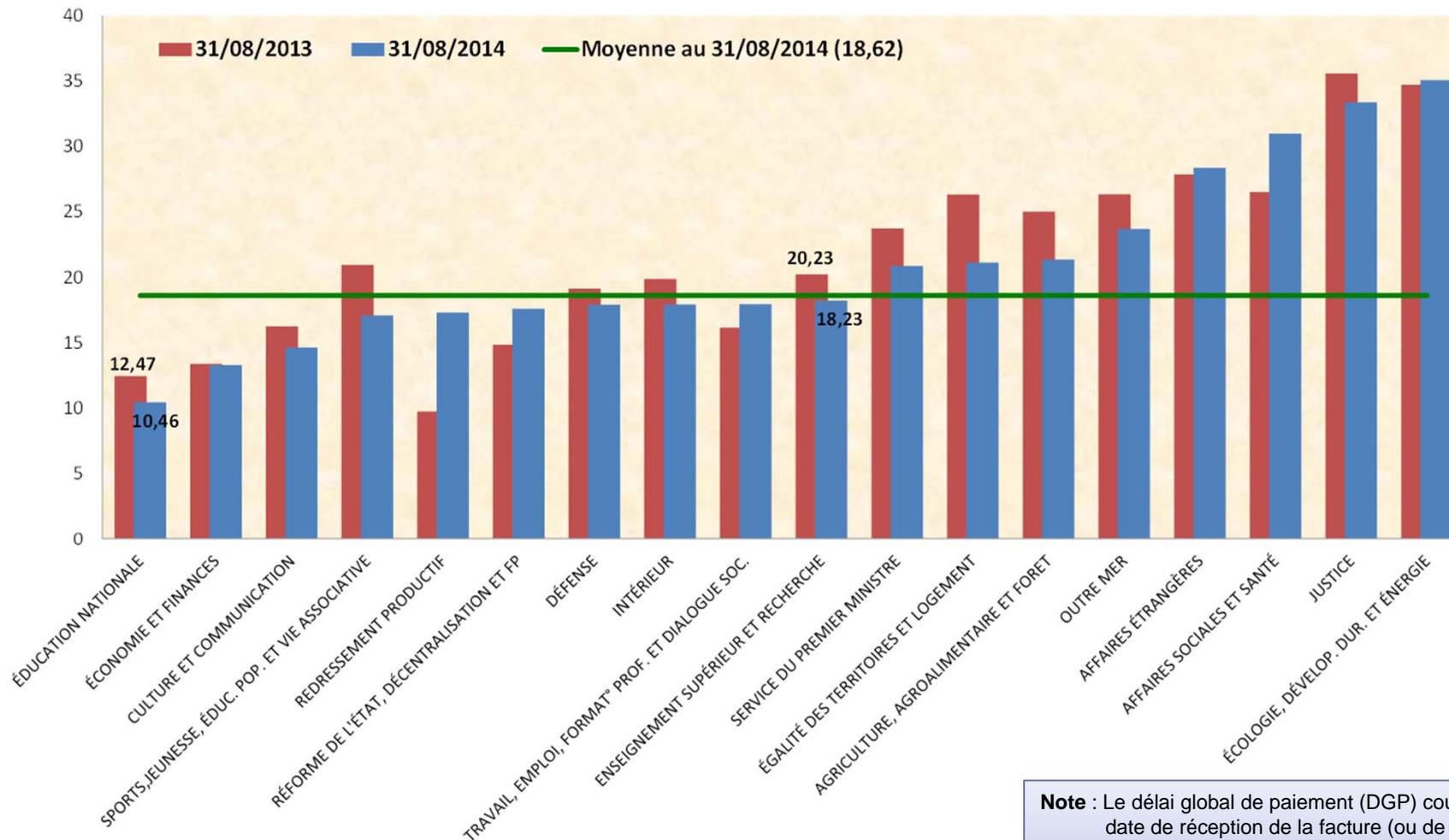
SOMMAIRE

- I. Les comptes 2012 de l'Etat : Focus sur les comptes des ministères de l'Education nationale et de l'Enseignement supérieur et de la recherche et quelques mots sur la certification.
- II. Le regard du CBCM sur la qualité comptable.
- III. La qualité de la dépense.

III. La qualité de la dépense

1. Les indicateurs : Le délai global de paiement (DPG)

Délai Global de Paiement (DPG) en jours
Administrations centrales + Services déconcentrés au 31 août 2014

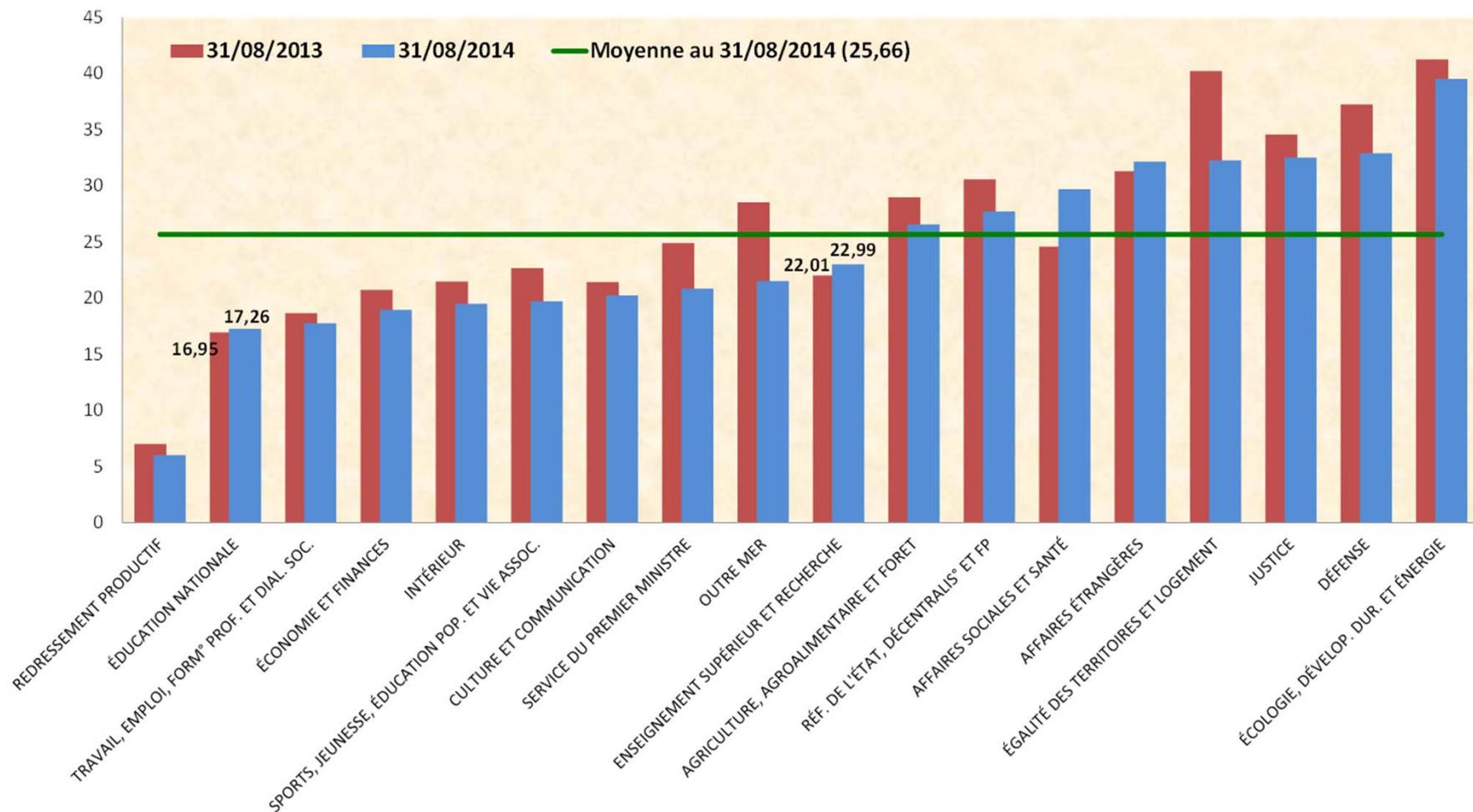


Note : Le délai global de paiement (DGP) court de la date de réception de la facture (ou de la constatation de service fait si celle-ci est postérieure) à la date de rapprochement de la DP auquel s'ajoute un jour de délai bancaire.

III. La qualité de la dépense

1. Les indicateurs : Le délai global de paiement – Commande publique

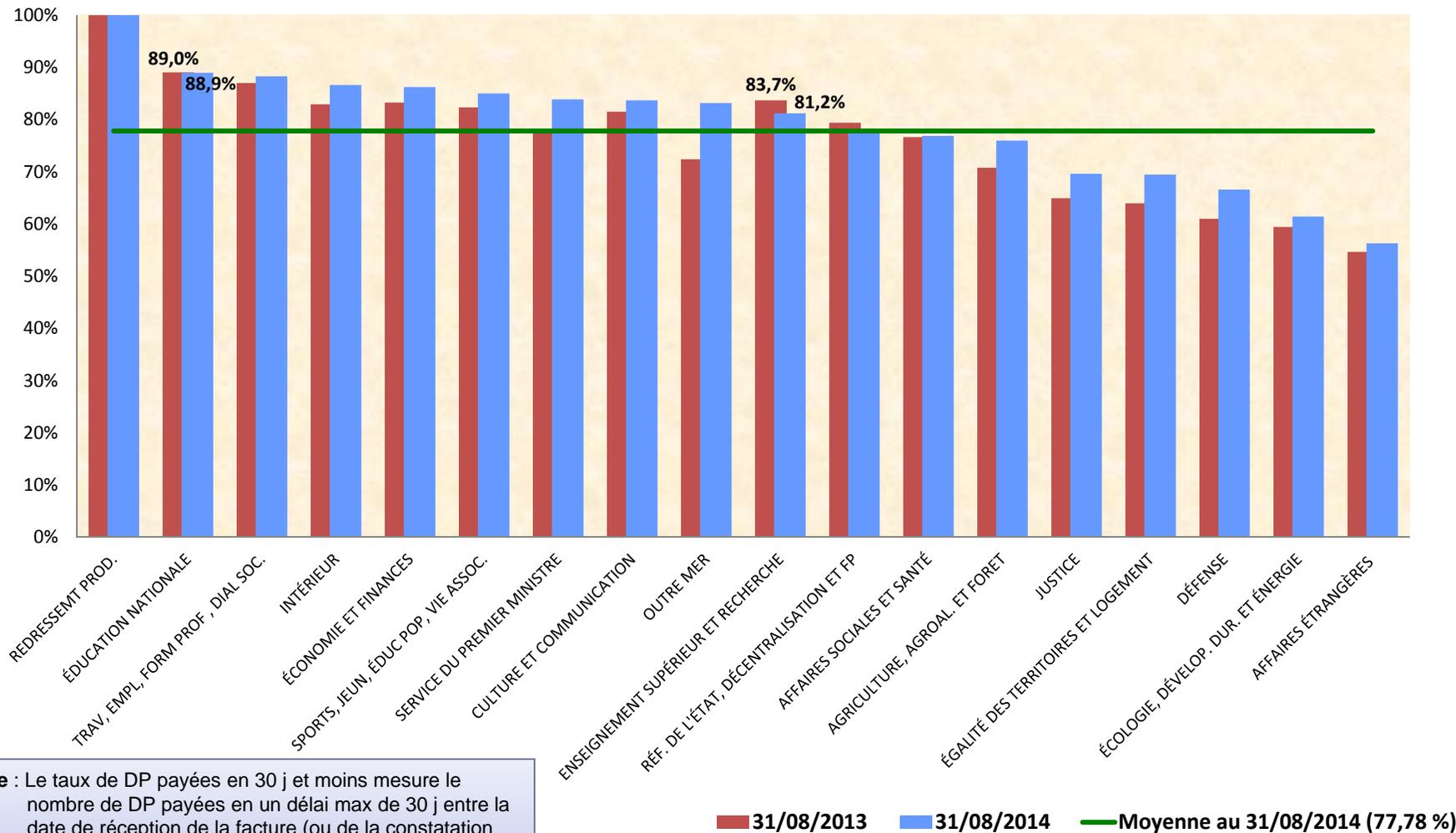
Délai Global de Paiement (DPG) de la commande publique (en jours)
Administrations centrales + Services déconcentrés au 31 août 2014



III. La qualité de la dépense

1. Les indicateurs : Le tx de paiement en 30 j – Commande publique

Taux de paiement en 30 jours et moins - Commande publique (en %)
Administrations centrales + Services déconcentrés au 31 août 2014

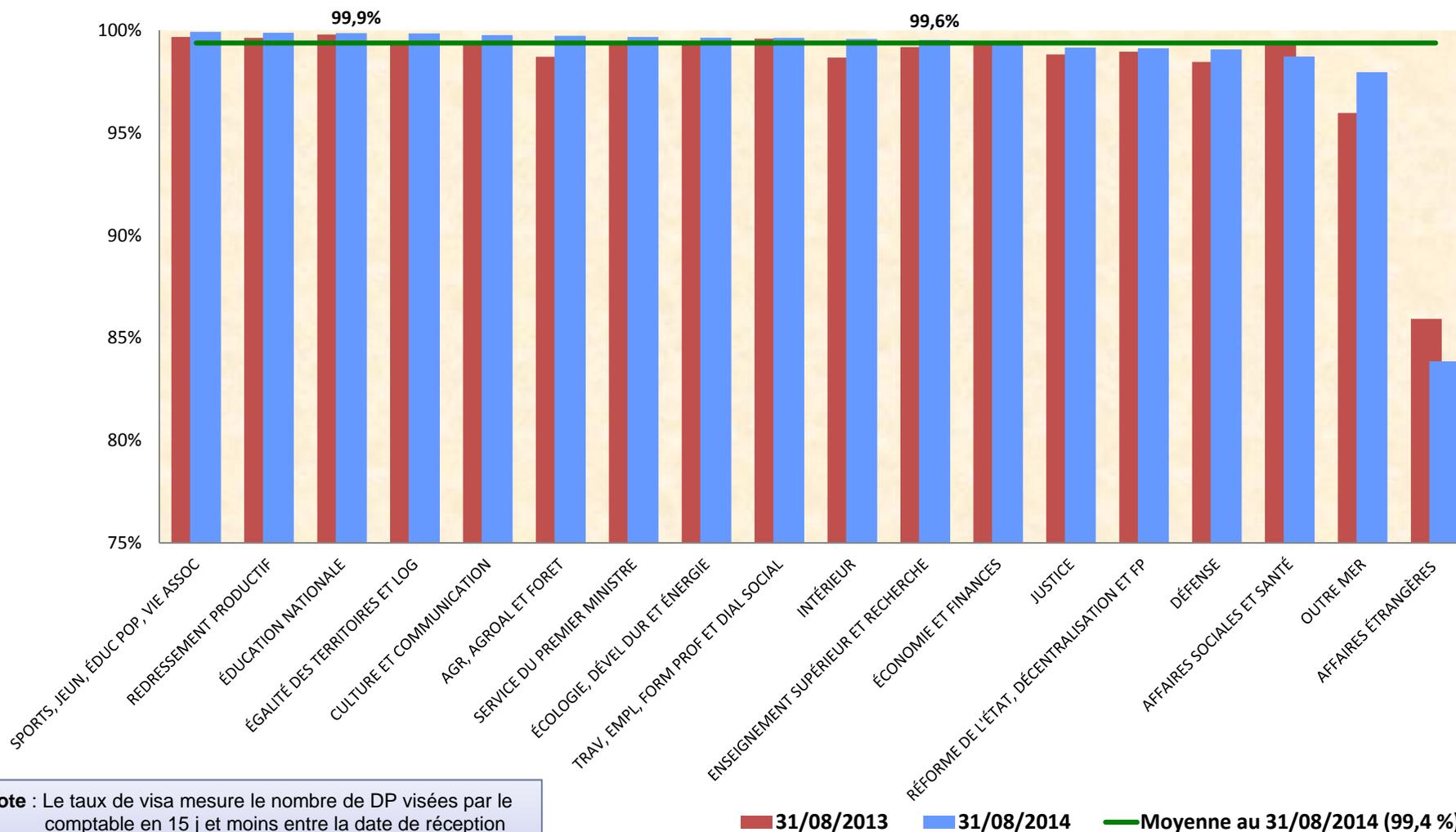


Note : Le taux de DP payées en 30 j et moins mesure le nombre de DP payées en un délai max de 30 j entre la date de réception de la facture (ou de la constatation de SF si celle-ci est postérieure) à la date de rapprochement de la DP auquel s'ajoute 1 j de délai bancaire.

La qualité de la dépense

1. Les indicateurs : Le taux de visa en 15 jours

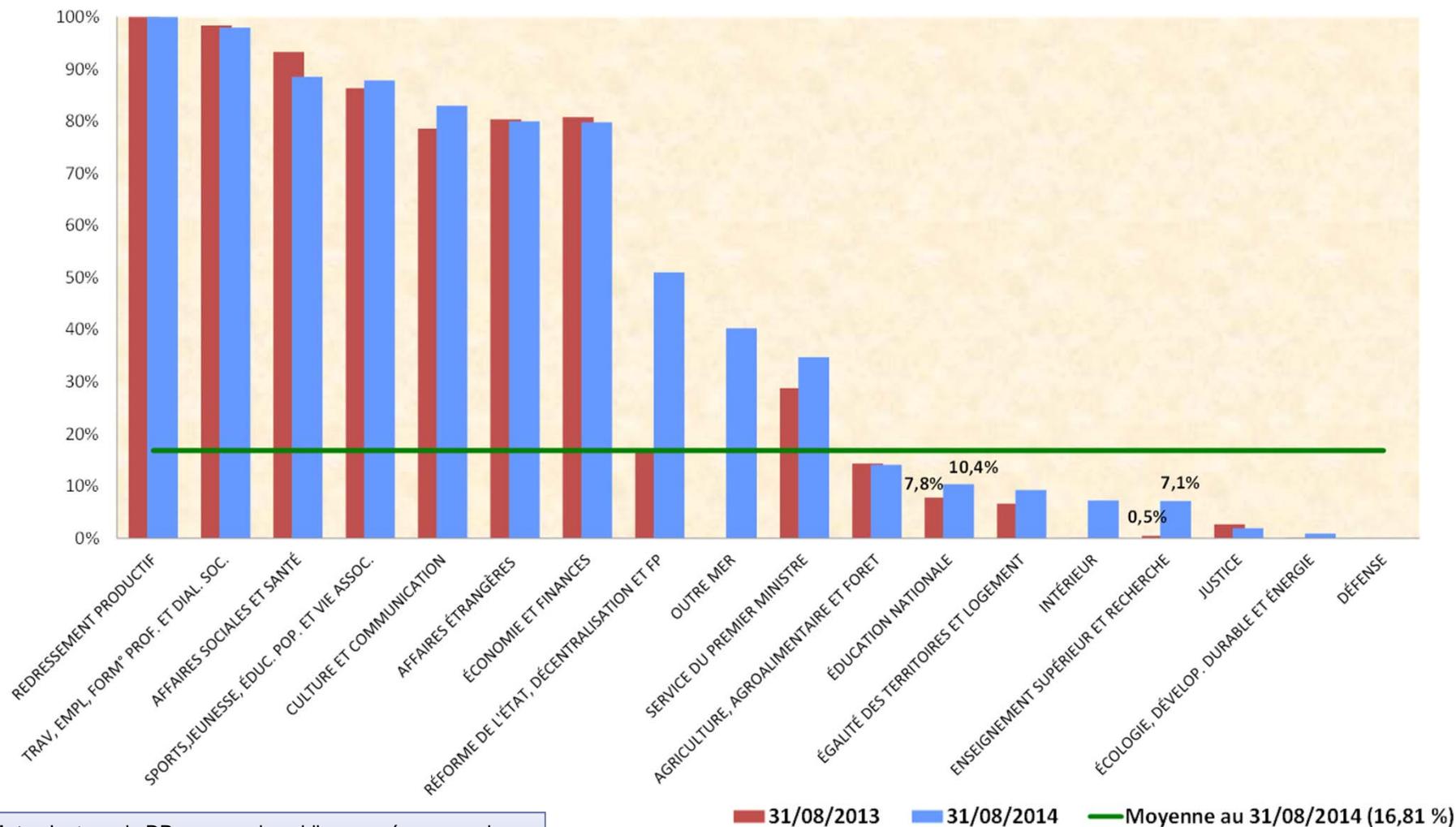
Taux de visa en 15 jours et moins yc la commande publique (en %)
Administrations centrales + Services déconcentrés au 31 août 2014



La qualité de la dépense

1. Les indicateurs : Le taux de DP CP payées en mode facturier

Taux de DP commande publique payées en mode facturier (en %)
Administrations centrales + Services déconcentrés au 31 août 2014



Note : Le taux de DP commande publique payées en mode facturier mesure le nombre de DP CP payées en SFACT par rapport au nombre total de DP payées.

III. La qualité de la dépense

1. Les indicateurs MP3

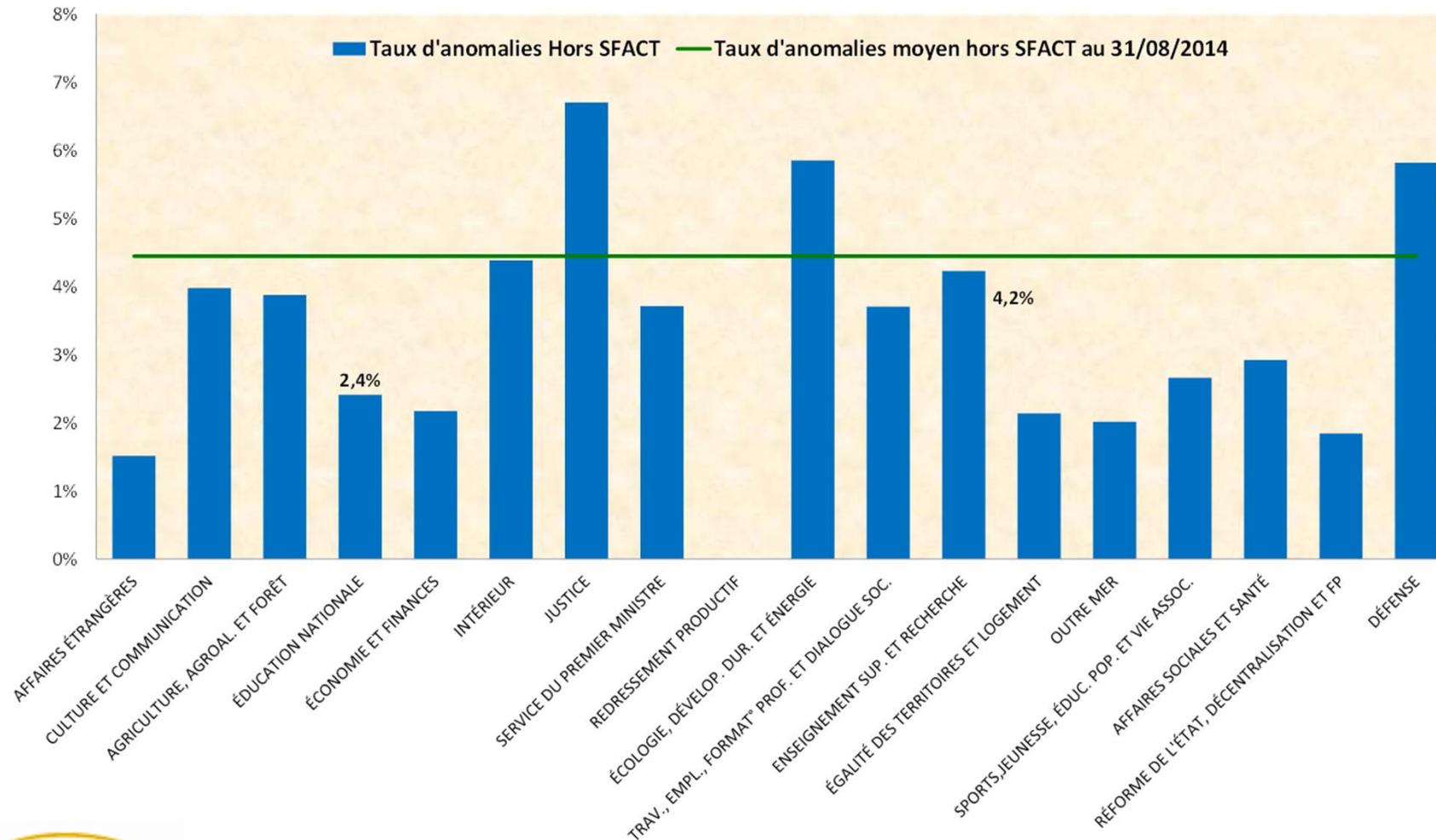
Evolution Juillet 2014 / Juillet 2013 de 5 indicateurs « MP3 »

Indicateurs	Description	juil.-14		Rappel juil.-13		Commentaires
		MENESR	Inter-ministériel	MENESR	Inter-ministériel	
IA.1	Taux de bons de commande sur marchés initialisés sans demande d'achat préalable Objectif : Mesurer le nombre de demandes d'achat qui ne sont pas réalisées dans Chorus formulaires ou un outil équivalent.	56%	21%	70%	26%	Amélioration par rapport à juillet 2013 même si le taux reste élevé. L'évolution du taux est à relier au rythme de déploiement de Chorus Formulaires.
IB.3	Taux des EJ hors subventions, baux et décisions diverses dont le délai EJ / demande de paiement est inférieur ou égal à 2 jours (en nombre d'EJ). Objectif : Apprécier la part des EJ dits "de régularisation".	35%	27%	40%	35%	Amélioration par rapport à juillet 2013. Le taux reste élevé et mérite une attention particulière (EJ créés ultérieurement à la réception de la facture).
IB.4	Taux des EJ hors subventions d'un montant inférieur à 50 €. Objectif : Identifier un taux trop élevé d'EJ de moins de 50 € synonyme potentiellement d'une faible mutualisation des achats.	12%	11%	13%	13%	L'évolution de cet indicateur est à étudier en lien avec le déploiement de la carte d'achat.
IC.1 BIS	Délai moyen entre le service fait (date comptable) et la demande de paiement (date de base). Objectif : Apprécier l'ampleur des certifications de service fait potentiellement réalisées après réception de la facture.	- 4,9 jours	- 10,7 jours	- 4,9 jours	- 11,8 jours	Même si le délai moyen du MENESR est meilleur que la moyenne interministérielle, le délai moyen reste anormalement négatif (certification de SF réalisées après réception de la facture).
ID.3	Taux de DP sur commande publique dont le délai global de paiement est supérieur à 30 jours. Objectif : Evaluer la fluidité du processus de paiement.	4%	16%	6%	12%	Le MENESR affiche des délais globaux de paiement relativement satisfaisants.

III. La qualité de la dépense

1. Les indicateurs : Le taux d'anomalies

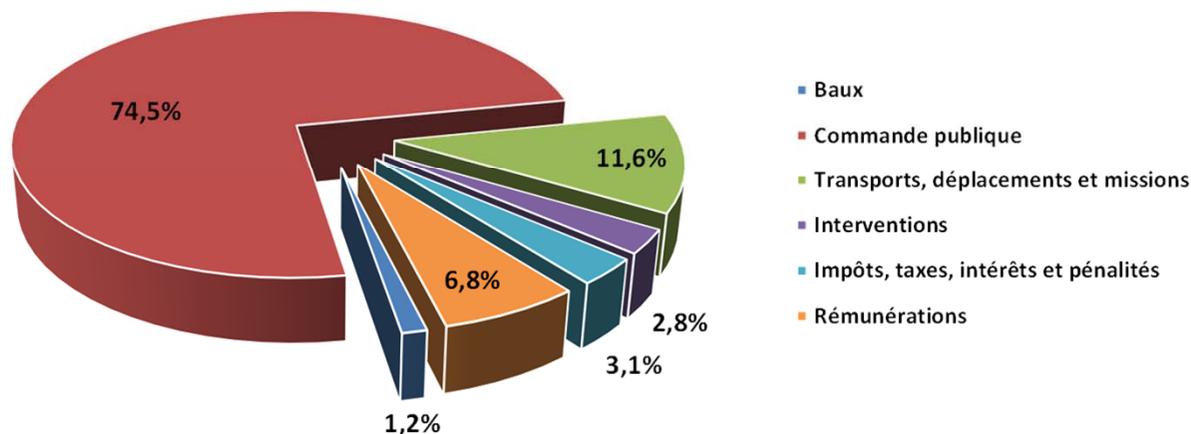
Taux d'anomalies hors SFACT (en %)
Administrations centrales + Services déconcentrés au 31 août 2014



III. La qualité de la dépense

1. Les indicateurs : Le taux d'anomalies

MEN - Répartition des anomalies au 31/08/2014 par processus



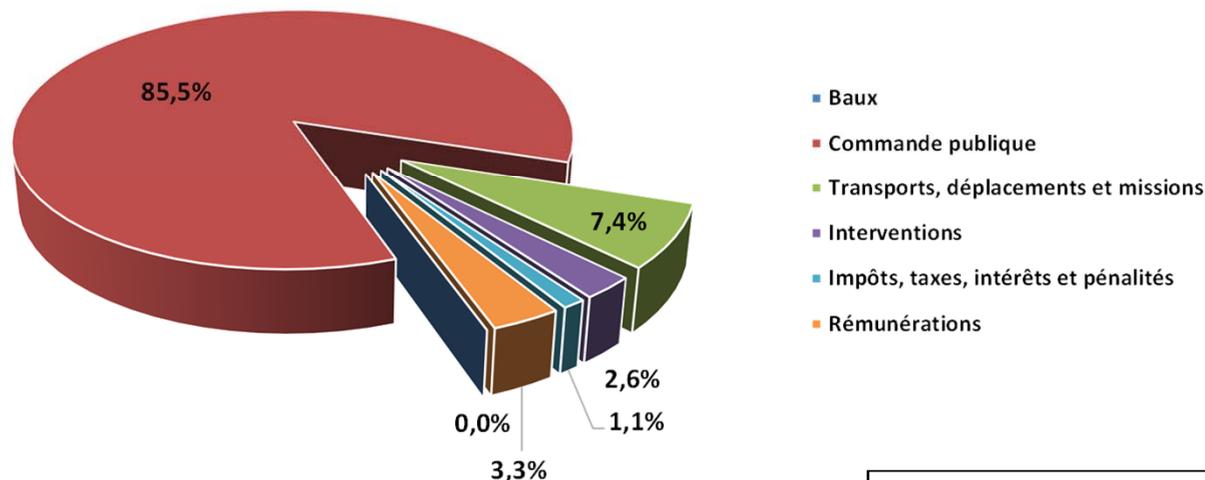
MEN - Gestion 2014

Processus	Données au 31/08 SFACT et hors SFACT		Rappel Année 2013	
	Nombre de DP en erreur	Poids (en %)	Nbre de DP en erreur	Poids (en %)
Baux	45	1,2%	93	2,2%
Commande publique	2 794	74,5%	2 081	50,1%
Transports, déplacements et missions	436	11,6%	634	15,3%
Interventions	105	2,8%	98	2,4%
Impôts, taxes, intérêts et pénalités	116	3,1%	369	8,9%
Rémunérations	254	6,8%	875	21,1%
TOTAL	3 750	100,0%	4 150	100,0%

III. La qualité de la dépense

1. Les indicateurs : Le taux d'anomalies

MESR - Répartition des anomalies au 31/08/2014 par processus



MESR - Gestion 2014

Processus	Données au 31/08 SFACT et hors SFACT		Rappel Année 2013	
	Nombre de DP en erreur	Poids (en %)	Nbre de DP en erreur	Poids (en %)
Baux	0	0,0%	2	0,5%
Commande publique	230	85,5%	358	81,2%
Transports, déplacements et missions	20	7,4%	33	7,5%
Interventions	7	2,6%	9	2,0%
Impôts, taxes, intérêts et pénalités	3	1,1%	1	0,2%
Rémunérations	9	3,3%	38	8,6%
TOTAL	269	100,0%	441	100,0%

III. La qualité de la dépense

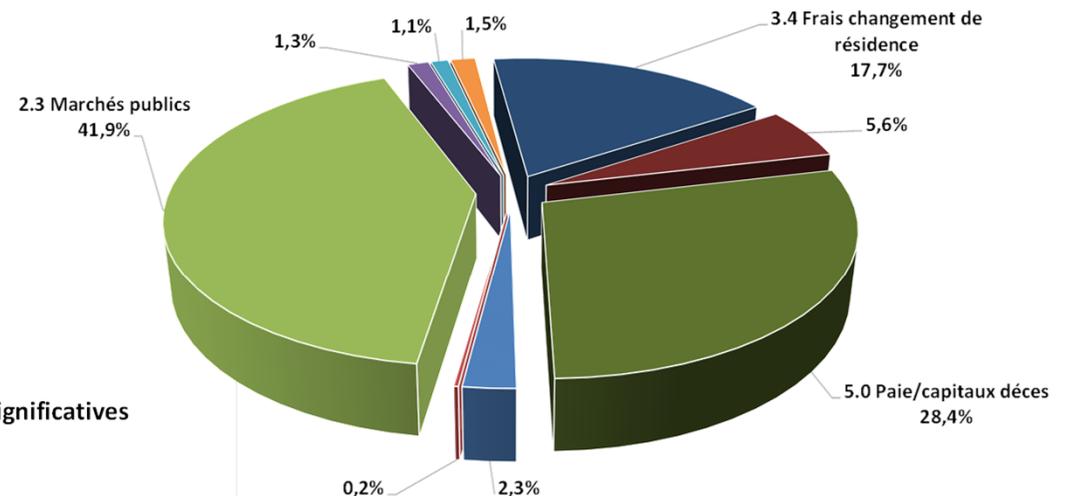
1. Les indicateurs : Le taux d'erreur patrimoniale significative (TEPS)

Au 31/08/2014

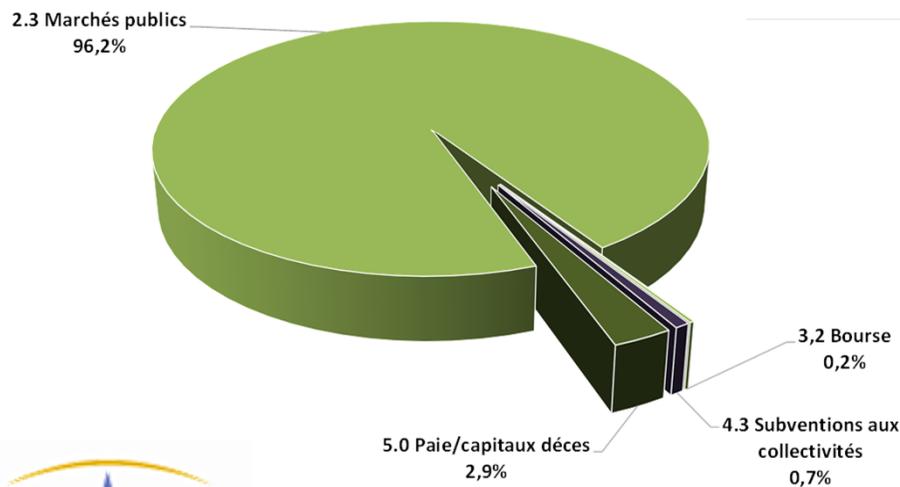
MEN		0,64%
dont	ADCE	1,03%
	SD	0,62%

MESR		1,02%
dont	ADCE	0,43%
	SD	1,34%

MEN (AC + SD) / Répartition des erreurs patrimoniales significatives au 31/08/2014 par processus (en montants)



MESR (AC + SD) / Répartition des erreurs patrimoniales significatives au 31/08/2014 par processus (en montants)



Note : Le taux d'erreur patrimoniale significative correspond aux 7 codes erreurs suivants : déchéance quadriennale atteinte ; mandat déjà émis ; absence totale / invalidité des PJ ; liquidation erronée ; intérêts moratoires mal liquidés ; récupération avance forfaitaire non effectuée ; mandat non établi au bénéfice du vrai créancier.

III. La qualité de la dépense

2. La carte achat

La carte d'achat :

Référence : note DAF A2 2013-0130 du 29 mai 2013.

Données physiques et financières :

Note : Le SAE va publier dans le courant du mois d'octobre 2014 une cartographie de l'utilisation de la carte d'achat dans les différents ministères.

Répartition des dépenses par carte d'achat par domaines d'activité
Années 2012 et 2013

Domaines d'activité	2012 (*)			2013			2012	2013
	Montants DP en cumul	Nbre de DP	Panier moyen	Montants DP en cumul	Nbre de DP	Panier moyen	Montants en %	Montants en %
ACSIA + TG Défense	99 224 614	75 726	1 310 €	122 664 418	87 983	1 394 €	59,86%	65,04%
Administrations centrales	16 750 217	14 314	1 170 €	16 786 778	13 949	1 203 €	10,10%	8,90%
Administrations déconcentrées	49 792 297	100 410	496 €	49 144 130	121 231	405 €	30,04%	26,06%
TOTAL GENERAL	165 767 128	190 450	870 €	188 595 327	223 163	845 €	100%	100%

(*) : Type de pièce K4 comptabilisant notamment les dépenses de carte d'achat

III. La qualité de la dépense

2. La carte achat

Année 2013

Répartition des dépenses par carte d'achat par sections ministérielles

Section ministérielle		TOTAL Défense			% Montant DP cumulées	% Nbre de DP
		Montant DP cumulées	Nbre de DP	Panier moyen DP (€)		
MIN70	Accsia + TG Défense	122 664 418	87 983	1 394 €	65,04%	39,43%
Sections ministérielles		TOTAL Administrations civiles			% Montant DP cumulées	% Nbre de DP
		Montant DP cumulées	Nbre de DP	Panier moyen DP (€)		
MIN01	Affaires étrangères (TGE toutes provenances)	429 957	277	1 552 €	0,23%	0,12%
MIN02	Culture et communication	606 625	2 171	279 €	0,32%	0,97%
MIN03	Agriculture, agroalimentaire et forêt	985 775	4 358	226 €	0,52%	1,95%
MIN06	Education nationale	103 098	681	151 €	0,05%	0,31%
MIN07	Economie et finances	37 350 347	43 738	854 €	19,80%	19,60%
MIN09	Intérieur	15 603 669	46 390	336 €	8,27%	20,79%
MIN10	Justice	301 453	1 201	251 €	0,16%	0,54%
MIN12	Services du Premier ministre	3 608 680	15 164	238 €	1,91%	6,80%
MIN23	Ecolgie, développement durable et énergie	4 458 828	12 819	348 €	2,36%	5,74%
MIN36	Travail, emploi, formation professionnelle et dialogue social	2 173 492	7 034	309 €	1,15%	3,15%
MIN38	Enseignement supérieur et recherche	11 285	45	251 €	0,01%	0,02%
MIN39	Egalité des territoires et logement	73 324	160	458 €	0,04%	0,07%
MIN44	Outre-mer	42 218	140	302 €	0,02%	0,06%
MIN52	Sports, jeunesse, éducation populaire et vie associative	10 245	70	146 €	0,01%	0,03%
MIN56	Aff. Soc. et santé ; Sports, jeunesse, éduc pop et associative	171 409	928	185 €	0,09%	0,42%
MIN58	Réforme de l'Etat, décentralisation et fonction publique	505	4	126 €	0,00%	0,00%
TOTAL ADMINISTRATIONS CIVILES		65 930 909	135 180	488 €	34,96%	60,57%
		188 595 327	223 163	845 €	100%	100%

Source : Données CHORUS ZDEP18B

La qualité de la dépense

2. La carte achat

Objectifs :

- Sécurisation de la dépense avec un paiement fournisseur réduit à 4 jours et une réduction de l'ordonnancement des dépenses ;
- Sécurisation des achats notamment par la définition d'un périmètre et limitation de montant (fixation de plafond) ;
- Facilite le suivi et la gestion des engagements ;
- Dématérialisation des ROB relevé d'opérations bancaires.

Perspectives DGFIP d'amélioration de la dépense par carte d'achat :

- Meilleure identification du périmètre en fonction des marchés et en fonction des modalités de commandes ;
- Diffusion d'un guide des bonnes pratiques par le SAE qui a déjà entamé une étude interministérielle ;
- A la condition d'une auditabilité de cette chaîne, la DGFIP souhaite mettre en place un contrôle allégé en partenariat (CAP) notamment pour les cartes de niveau 1.

La qualité de la dépense

3. La dématérialisation

Contexte / Références :

- La loi de modernisation de l'économie (LME) du 4 août 2008 fait obligation à l'Etat d'accepter les factures dématérialisées des fournisseurs depuis le 1^{er} janvier 2012.
- Décret n° 2011-1937 du 22/12/2011 relatif aux conditions d'acceptation par l'Etat des factures émises par ses fournisseurs sous forme dématérialisée.
- Le CIMAP du 18/12/2013 a fixé une meilleure qualité comptable et une organisation de la chaîne de la dépense plus efficiente dans le but d'atteindre un DGP de 20 jours d'ici 2017.
- L'ordonnance n° 2014-697 du 26 juin 2014 encadre le développement de la facturation électronique dans le secteur public.
- Note DAF A2 du 10 février 2014.
- Diapason (publication de la liste des fournisseurs Chorus facture et de la cartographie de la documentation sur la dématérialisation).

Chiffres 1^{er} semestre 2014 :

- Multiplication par 5 des transmissions de factures dématérialisées
- Chorus factures : 5 290 fournisseurs inscrits
- EDI : 12 fournisseurs raccordés (19 en cours de raccordement)
- 28 services passés en numérisation
- Plan facturation 261 nouveaux échéanciers.

III. La qualité de la dépense

4. La paye

Contexte / Références :

- Les dépenses de rémunérations représentent l'essentiel des dépenses du MEN : la dépense de masse salariale qui représente 93,5 % de la dépense totale est en réalité de **97,4 %** si on inclut les dépenses hors titre 2 assimilables à de la masse salariale (assistance éducative, forfait d'externat).
- Sur le plan comptable, le CBCM n'a pas reçu d'alerte particulière sur ce processus pour lequel il n'est pas le comptable assignataire.
- L'organisation mise en place semble performante et les dispositifs de contrôle interne couvrent la quasi-totalité de la chaîne :
 - 9 référentiels ;
 - des contrôles thématiques sur les indemnités avec des taux d'anomalies faibles ;
 - une enquête annuelle pour évaluer le niveau de déploiement dans les académies avec un très bon taux de retour.
- A noter le renforcement de la démarche d'appui des DRFiP dans le cadre de l'évolution de l'offre de services de la DGFIP évoquée plus haut.

III. La qualité de la dépense

4. La paye

M. Robert de la Cour des comptes reviendra plus en détails sur ce point dans son intervention, notamment au regard des constatations et des recommandations faites dans le cadre de la NEC.

